COMMUNE ORÉE D'ANJOU	RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL JEUDI 31 JANVIER 2019 20 heures

PROCES-VERBAL

Nombre de membres en exercice : 132
Présents : 89
Absents avec pouvoir : 09
Absents sans pouvoir : 34
Madame Stéphanie DIET est nommée secrétaire de séance.

1.1 – Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 26 décembre 2018

Monsieur le Maire rappelle que conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, un procès-verbal faisant état des délibérations prises pendant le Conseil Municipal, doit être dressé.
Après en avoir délibéré, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, par 84 POUR, 1 CONTRE et 13 ABSTENTIONS, approuve le procès-verbal de la séance du 26 décembre 2018 tel que présenté.

1.2 - Décisions prises par délégation du Conseil Municipal

Monsieur le Maire donne lecture des décisions suivantes :

Drain

- Assainissement collectif village de Bréhéry à Drain : Les entreprises retenues sont :
  Lot 1 – station d'épuration : CHAUVIRE TP - 44 Vallons de l'Erdre (91 936,50 € HT)
  Lot 2 – réseaux : ATLASS' – 49 Sèvremoine (341 132,95 € HT)
  Lot 3 – essais de réception des réseaux : A3SN – 35 Montauban de Bretagne (9 725,00 € HT).

Orée-d'Anjou

- Virement de crédits au budget assainissement collectif (795) pour un montant de 300 € dû à un manque de crédits ouverts au chapitre 68 (Dotations aux amortissements et aux provisions) afin de constituer une provision pour risques sur créances douteuses pour l'exercice 2018.
  Dépenses au 022-921 : Dépenses imprévues : - 300 €
  Dépenses au 6817-921 : Dotations pour dépréciation des actifs circulants : + 300 €
- Acceptation d'un don de 217,04 € de la part de l'association Les Amis de la Chapelle des Martyrs (OREE-D'ANJOU – Saint Laurent des Autels 49). Ce don fait suite à l'achat par la commune d'une vitrine servant d'affichage à la Chapelle des Martyrs de Saint Laurent des Autels.
- Marché d'assurances pour 2019-2023 :
  Lot 1 – dommages aux biens : SMACL (prime annuelle 23 437,68 € TTC, franchise de 1500 €)
  Lot 2 – responsabilité : PNAS / AREAS (prime annuelle 3 536,30 € TTC, plus variante protection juridique : prime annuelle 3 300 €)
  Lot 3 – flotte automobile : GROUPAMA (prime annuelle 10 632,72 € TTC, variante marchandises transportées incluse, variante auto collaborateurs 1 106 €, variante auto-mission élus 400 €, variante navigation 296 €)
  Lot 4 – personnel : SOFAXIS / ALLIANZ (taux de base 0,52%, variante décès 0,18%, variante maladie longue durée et longue maladie 1,56%, variante maternité 0,40%)
  Lot 5 – protection juridique : GROUPAMA (prime annuelle 478,67 € TTC).
- Signature d'un avenant au bail civil pour la location de la Maison de santé de Liré à intervenir avec la SCM la Pléiade, pour une mise à disposition au kinésithérapeute, 3 jours par semaine, d'un espace désigné « cabinet polyvalent »).

Landemont

- Signature d'un bail professionnel de location avec Madame Emilie DANET pour l'exercice de la profession d'ostéopathe. Le local est situé rue de la Renaissance à Landemont.

Saint-Sauveur de Landemont

- Prolongation du bail d'habitation au nom de M. et Mme MARSAULT Jérémy.

Le Conseil municipal prend acte des décisions du maire susvisées.

1.3 – Centre Socioculturel Rives de Loire – Annexe financière 2019

Monsieur le Maire indique le détail de la contribution financière annuelle proposée par le Conseil d'Administration du Centre Socioculturel Rives de Loire.
Pour l'année 2019, il est proposé d'attribuer une subvention à hauteur de 300 332 € se décomposant comme suit :

Subvention de fonctionnement	58 645 €
Subvention pour poste accueil/MSAP	18 377 €
Subvention secrétariat/MSAP	9 626 €
Subvention poste MELODIE COMPTA/PAIE	7 010 €
Subvention EMPLOI+26 ANS	41 840 €
Subvention Contrats ENFANCE et RAM	40 667 €
Subvention CTL Jeunesse	65 089 €
Subvention 2ème animateur jeunesse	34 576 €
Subvention poste famille	23 502 €
SUBVENTION CULTURELLE – NUITS D'ORÉE	1 000 €
Total général	300 332 €

Monsieur le Maire explique qu'il n'est pas possible de redistribuer une subvention communale à des associations (subdélégation), ce qui explique que la subvention de 4 000 € demandée au titre de la bourse aux artistes locaux ne sera pas versée.
Madame Céline CHINOTTI ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 81 POUR, 10 CONTRE et 4 ABSTENTIONS, approuve le versement de la subvention 2019 attribuée au Centre socioculturel « Rives de Loire » tel que dans le tableau présenté.

1.4 - Annexe financière à la Convention Mélodie

Madame Magalie PARAIN indique qu'au vu de la convention pluriannuelle passée entre la Commune Orée-d'Anjou et l'école de musique Mélodie, il y a lieu de délibérer sur l'annexe d'objectifs et de moyens pour l'année scolaire 2018-2019 détaillée en **ANNEXE 3.**
Les membres de la Commission proposent d'y répondre favorablement.

Monsieur Hugues ROLLIN quitte momentanément la salle afin de ne pas prendre part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 72 POUR, 18 CONTRE et 6 ABSTENTIONS, approuve le versement de la subvention 2019 à l'école de musique Mélodie conformément à l'avenant présenté.

1.5 - Subventions 2019

Monsieur le Maire présente comme les années précédentes les subventions à verser aux associations pour l'année 2019.
Chaque élu référent détaille les propositions de subventions :

- des communes déléguées ;
- de la commission Santé et Dépendance (commission de Marie-Thérèse CROIX) ;
- de la commission Culture, Sport, Associations (commission de Magalie PARAIN) ;
- de la commission Environnement (commission de Jean-Charles JUHEL) ;
- de la commission Actions Solidarité (commission de Jean-Yves BOURGEAIS).

Monsieur Daniel HERISSE demande ce qu'est l'association THORENC.
Madame Magalie PARAIN répond qu'il s'agit d'une association qui cherche à développer la musique baroque auprès des écoliers. Elle ajoute que cette association a organisé un concert en l'église de Saint-Sauveur-de-Landemont à l'occasion du centenaire de l'armistice.

Monsieur Daniel HERISSE demande ce qu'est le GDON.

Monsieur Jean-Charles JUHEL répond qu'il s'agit d'un groupement de défense contre les organismes nuisibles, c'est-à-dire une association de bénévoles qui luttent contre les nuisibles pour l'agriculture.
Monsieur Daniel HERISSE trouve que la définition de ce qui est nuisible n'est pas claire, et il dit que chaque organisme vivant a droit à avoir sa place.
Madame Anne-Emmanuelle PRADIER demande combien de communes déléguées sont couvertes par le GDON.
Monsieur Jean-Charles JUHEL répond que depuis cette année, 1 seul GDON couvre l'ensemble du territoire d'Orée-d'Anjou.

Monsieur Michel TOUCHAIS indique que la commission « Environnement » a demandé que soit remontée l'ensemble des pratiques sur le territoire, et il précise que la taupe n'est pas considérée comme nuisible. Il souligne que la commission a travaillé pour essayer de faire en sorte que la subvention allouée au GDON soit contrôlée.

Monsieur le Maire indique que la liste des organismes nuisibles est accessible sur le site internet de la FRDON (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 89 POUR, 6 CONTRE et 3 ABSTENTIONS :

- est favorable au vote des subventions 2019 au titre de la commission « Culture, sports, associations » pour un montant de 59 440 € telles que présentées dans le tableau en annexe 4;
- est favorable au vote des subventions 2019 au titre de la commission « Santé et dépendance » pour un montant de 19 766,30 € telles que présentées dans le tableau en annexe 4 ;
- est favorable au vote des subventions 2019 au titre des communes déléguées pour un montant de 105 788,43 € telles que présentées dans le tableau en annexe 4 ;
- est favorable au vote des subventions 2019 au titre de la commission « Environnement » pour un montant de 8 250 € telles que présentées dans le tableau en annexe 4 ;
- est favorable au vote des subventions 2019 au titre de la commission « Actions solidarité » pour un montant de 1508 € telles que présentées dans le tableau en annexe 4 ;

1.6 - Subvention Festival MVUKANA

Madame Magalie PARAIN rappelle que Monsieur Tomadiatunga, Président de l'association Danseincolore, a été reçu par les élus de la commission culture afin de présenter leur projet de festival Mvukana (festival international des arts africains) qui pourrait avoir lieu sur les communes déléguées de Drain, Liré et Bouzillé du 27 mai au 2 juin 2019.
L'objectif de ce festival est la rencontre et la découverte des arts africains au travers de spectacles de danse, de théatre, de musique et de chant. Des ateliers seraient proposés à tous les publics sur ces thématiques.
Le dossier présenté par l'association est fourni en annexe 5.
Afin de réaliser ce projet, l'association Danse Incolore sollicite auprès de la Collectivité une subvention.
Les membres de la Commission culture proposent d'accorder une subvention correspondant à 30 % du budget global de ce festival, dans la limite de 10 000 €. Le versement sera effectué en deux fois, 5 000 € dès le mois de février et le solde conditionné à la présentation des factures par l'association.

Madame Magalie PARAIN précise que la 1e édition du festival a eu lieu en 2015 à Ancenis, et la 2e édition en 2017 à Brazzaville. Elle ajoute que les membres de l'association ont été reçus par la commission « Culture » et en communes déléguées.

Monsieur Gérard MENUET demande si un bilan financier du festival Argentik a été réalisé, et combien d'heures en régie ont passé les agents techniques. Il s'inquiète de savoir si ce festival ferait repartir la commune sur un scenario identique, qui aboutirait à une désorganisation des services comme pour le festival Argentik.
Madame Magalie PARAIN répond qu'il n'y aurait aucun besoin de recourir aux services techniques la 1e semaine de festival, et qu'il y aurait seulement besoin d'une aide logistique pour monter le village à Drain la deuxième semaine. Elle assure que les services techniques seront beaucoup moins sollicités qu'à l'occasion du festival Argentik.

Monsieur Gérard MENUET demande si le coût de mise à disposition du personnel municipal vient en déduction de la subvention attribuée.
Madame Magalie PARAIN répond que le travail des agents n'est pas compris dans la subvention.

Madame Anne-Emmanuelle PRADIER indique que les tarifs de location des salles municipales n'est pas déduit dans le montant des subventions attribuées aux associations. Elle souhaite qu'il y ait un maximum de transparence concernant les temps d'installation.

Monsieur Gérard MENUET trouve que beaucoup trop de travail a été réalisé en régie dans le cadre du festival Argentik, et il met en garde les élus contre la période à laquelle les agents seront susceptibles d'intervenir pour le festival MVUKANA, c'est à dire en pleine période de tonte et de congés.

Monsieur le Maire a remarqué qu'il est fait référence dans la plaquette de présentation du festival, à la mobilisation des écoles, alors qu'il indique que les écoles ne sont pas toutes informées de ce projet et qu'elles n'auront pas nécessairement le budget pour participer au projet.
Madame Patricia VIOLIN répond que le message a été envoyé aux écoles des 3 communes déléguées concernées, et que l'association Danseincolore a pour objectif dans un second temps d'étendre sur l'ensemble d'Orée-d'Anjou ce festival.
Monsieur Jean-Pierre MOREAU indique que l'école de LIRÉ n'est pas informée du projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 44 POUR, 38 CONTRE et 16 ABSTENTIONS, approuve le versement d'une subvention maximum de 10 000 € au profit de l'association Danseincolore pour l'organisation du festival Mvukana en 2019 sur Orée-d'Anjou.

2.1 – Approbation des comptes de gestion 2018

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2018 a été réalisée par le Receveur municipal de Montrevault-Nord-Mauges.
Après vérification, les comptes de gestion, établis et transmis par ce dernier, sont conformes aux comptes administratifs de la commune.
Considérant l'identité de valeur entre les écritures des comptes administratifs du budget communl (n°760), du budget lotissements (n°791), du budget Résidence Constance Pohardy (n°798), du budget énergies renouvleables (n°755), du budget liaison fluviale (n°798), du budget assainissement collectif (n°795) et du budget SPANC (n°793) du Maire et les écritures des comptes de gestion du Receveur municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 91 POUR, 0 CONTRE et 7 ABSTENTIONS, approuve les comptes de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2018 des budgets présentés, dont les écritures sont conformes aux comptes administratifs de la commune pour le même exercice.

2.2 – Vote des comptes administratifs 2018

Monsieur le Maire présente les résultats des comptes administratifs 2018 :

BUDGET COMMUNAL N°760

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Recettes de fonctionnement	17 061 539.07 €
Dépenses de fonctionnement	15 208 063.05 €
Résultat de l'exercice (excédent)	1 853 476.02 €
Résultat antérieur reporté (excédent)	4 761 150.58 €
Résultat cumulé au 31/12/19 (excédent)	**6 614 626.60 €**
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Recettes d'investissement	9 461 111.63 €
Dépenses d'investissement	8 133 138.60 €
Résultat de l'exercice (excédent)	1 327 973.03 €
Résultat antérieur reporté (déficit)	- 3 714 842.50 €
Résultat d'investissement (déficit)	**- 2 386 869.47 €**

BUDGET LOTISSEMENTS N°791

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Recettes de fonctionnement	432 726.45 €
Dépenses de fonctionnement	515 020.97 €
Résultat de l'exercice (excédent)	- 82 294.52 €
Résultat antérieur reporté (excédent)	637 483.76 €
Résultat cumulé au 31/12/19 (excédent)	**555 189.24 €**
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Recettes d'investissement	360 775.39 €
Dépenses d'investissement	806 051.73 €
Résultat de l'exercice (déifict)	- 445 276.34 €
Résultat antérieur reporté (excédent)	139 224.61 €
Résultat d'investissement (déficit)	**- 306 051.73 €**

BUDGET LIAISON FLUVIALE N°799

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Recettes de fonctionnement	122 596.64 €
Dépenses de fonctionnement	113 742.35 €
Résultat de l'exercice (excédent)	8 854.29 €
Résultat antérieur reporté	0.00 €
Résultat cumulé au 31/12/19 (excédent)	**8 854.29 €**
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Recettes d'investissement	9 345.70 €
Dépenses d'investissement	3 489.33 €
Résultat de l'exercice (excédent)	5 856.37 €
Résultat antérieur reporté	0.00 €
Résultat d'investissement (excédent)	**5 856.37 €**

BUDGET RESIDENCE CONSTANCE POHARDY N°798

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Recettes de fonctionnement	141 636.79 €
Dépenses de fonctionnement	152 527.43 €
Résultat de l'exercice (déficit)	- 10 890.64 €
Résultat antérieur reporté	0.00 €
Résultat cumulé au 31/12/19 (déficit)	**-10 890.64 €**
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Recettes d'investissement	69 347.43 €
Dépenses d'investissement	24 266.20 €
Résultat de l'exercice (excédent)	45 081.23 €
Résultat antérieur reporté (déficit)	- 21548.20 €
Résultat d'investissement (excédent)	**23 533.03 €**

BUDGET ENERGIES RENOUVELABLES N°798

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Recettes de fonctionnement	2 846.87 €
Dépenses de fonctionnement	1 547.00 €
Résultat de l'exercice (excédent)	1 299.87 €
Résultat antérieur reporté (excédent)	7 545.66 €
Résultat cumulé au 31/12/19 (excédent)	**8 845.53 €**
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Recettes d'investissement	1 547.00 €
Dépenses d'investissement	0.00 €
Résultat de l'exercice (excédent)	1 547.00 €
Résultat antérieur reporté (excédent)	1 547.00 €
Résultat d'investissement (excédent)	**3 094.00 €**

BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF N°795

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Recettes de fonctionnement	837 521.08 €
Dépenses de fonctionnement	751 480.10 €
Résultat de l'exercice (excédent)	86 040.98 €
Résultat antérieur reporté (excédent)	692 266.47 €
Résultat cumulé au 31/12/19 (excédent)	**778 307.45 €**
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Recettes d'investissement	576 401.93 €
Dépenses d'investissement	1 161 620.01 €
Résultat de l'exercice (déficit)	- 585 218.08 €
Résultat antérieur reporté (excédent)	537 945.94 €
Résultat d'investissement (déficit)	**- 47 272.14 €**

BUDGET SPANC N°793

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Recettes de fonctionnement	49 148.87 €
Dépenses de fonctionnement	76 972.86 €
Résultat de l'exercice (déficit)	- 27 823.99-€
Résultat antérieur reporté (excédent)	42 325.87 €
Résultat cumulé au 31/12/19 (excédent)	**14 501.88 €**
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Recettes d'investissement	109 380.44 €
Dépenses d'investissement	104 539.02 €
Résultat de l'exercice (excédent)	4 841.42 €
Résultat antérieur reporté (excédent)	5 876.68 €
Résultat d'investissement (excédent)	**10 718.10-€**

Conformément à la loi, Monsieur le Maire se retire de la séance.

Sous la présidence de Madame Magalie PARAIN,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 91 POUR, 0 CONTRE et 6 ABSTENTIONS, approuve les comptes administratifs pour l'exercice 2018 du budget communal (n°760), du budget Lotissements (n°791), du budget Liaison Fluviale (n°799), du budget Résidence Constance Pohardy (n°798), du budget Energies Renouvelables (n°755), du budget assainissement collectif (n°795) et du budget SPANC (n°793).

2.3 – Budget Communal n°760 – Affectation du résultat

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le compte administratif de l'exercice 2018 du budget communal n°760,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

BUDGET COMMUNAL N°760

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Recettes de fonctionnement	17 061 539.07 €
Dépenses de fonctionnement	15 208 063.05 €
Résultat de l'exercice (excédent)	1 853 476.02 €
Résultat antérieur reporté (excédent)	4 761 150.58 €
Résultat cumulé au 31/12/19 (excédent)	**6 614 626.60 €**
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Recettes d'investissement	9 461 111.63 €
Dépenses d'investissement	8 133 138.60 €
Résultat de l'exercice (excédent)	1 327 973.03 €
Résultat antérieur reporté (déficit)	- 3 714 842.50 €

Résultat d'investissement (déficit)	- 2 386 869.47 €
Soldes restes à réaliser	- 3 047 894.81 €
Besoin de financement	**5 434 764.28 €**

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit, en priorité, couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat comme suit :

Section d'investissement :

Compte **R/1068** : excédent de fonctionnement capitalisé	5 434 764,28 €
Compte **D/001** : déficit d'investissement reporté	-2 386 869,47 €
Section de fonctionnement :	
Compte **R/002** : résultat de fonctionnement reporté	1 179 862,32 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 94 POUR, 0 CONTRE et 4 ABSTENTIONS, décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2018 (6 614 626.60 €) à la couverture du besoin de financement pour 5 434 764.28 € et le surplus (1 179 862.32 €) à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002 – recette de fonctionnement au BP 2019), et dit que le déficit d'investissement (- 2 386 869.47 €) sera reporté à la ligne 001 – dépense d'investissement au BP 2019.

2.4 – Budgets primitifs 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'instruction comptable et budgétaire M14 ;
Vu l'article 107 de la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
Vu le Décret n°2016-834 du 24 juin 2016 relatif à la mise en ligne de documents budgétaires par les collectivités territoriales et leurs établissement publics de coopération ;
Vu l'avis de la commission Ressources Humaines et Financières réunie le 08 janvier 2019 ;
Vu la délibération n°2018_12_26_2_8 en date du 26 décembre 2018 portant sur le vote de la tenue du débat d'Orientations Budgétaires de l'exercice 2019 ;
Vu la délibération n°2019_01_31_2_2 en date du 31 janvier 2019 adoptant le compte administratif 2018 ;
Vu la délibération n°2019_01_31_2_3 en date du 31 janvier 2019 approuvant l'affectation du résultat 2018 ;

Considérant le rapport de Monsieur le Maire, André MARTIN concernant le budget principal :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		**BP 2019**
011	Charges à caractère général	3 888 143,00
012	Charges de personnels et assimilés	6 350 000,00
014	Atténuation de produits	125 000,00
65	Autres charges de gestion courante	2 367 190,00
Total des dépenses de gestion courante		**12 730 333,00**
66	Charges financières	282 060,33
67	Charges exceptionnelles	96 120,00
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	50 000,00
022	Dépenses imprévues	200 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		**628 180,33**
023	*Virement à la section d'investissement*	*1 769 486,67*
042	*Opération d'oredre de transfert entre sections*	*960 000,00*
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		***2 729 486,67***
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		**16 088 000,00**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		BP 2019
013	Atténuations de charges	66 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 898 600,00
73	Impôts et taxes	6 343 000,00
74	Dotations, subventions et participations	6 214 000,00
75	Autres produits de gestion courante	355 000,00
Total des recettes de gestion courante		**14 876 600,00**
77	Produits exceptionnels	537,68
Total des recettes réelles de fonctionnement		**537,68**
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	31 000,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		**31 000,00**
TOTAL		**14 908 137,68**
R 002 RESULTAT REPORTE		**1 179 862,32**
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		**16 088 000,00**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		Nouvelles dépenses BP 2019
	Opération d'équipement n° 1100	574 248,02
	Opération d'équipement n° 1101	2 380 000,00
	Opération d'équipement n° 1200	595 909,21
	Opération d'équipement n° 1201	370 790,00
	Opération d'équipement n° 1202	160 000,00
	Opération d'équipement n° 1203	150 000,00
	Opération d'équipement n° 1300	427 692,36
	Opération d'équipement n° 1400	519 056,93
	Opération d'équipement n° 1500	316 199,45
	Opération d'équipement n° 1600	469 458,59
	Opération d'équipement n° 1601	228 551,42
	Opération d'équipement n° 1700	211 998,50
	Opération d'équipement n° 1800	283 773,57
	Opération d'équipement n° 1801	571 276,38
	Opération d'équipement n° 1802	-
	Opération d'équipement n° 1900	685 775,38
	Opération d'équipement n° 2500	2 474 313,12
	Opération d'équipement n° 2501	950 527,01
	Opération d'équipement n° 2502	551 544,12
	Opération d'équipement n° 2503	300 000,00
Total dépenses d'équipement		**12 221 114,06**
10	Dotations, fonds divers et réserves	55 228,15
13	Subventions d'investissement	-
16	Emprunts et dettes assimilées	1 270 000,00
26	Participation et créances rattachées à des particiaptions	-
27	Autres immobilisations financières	2 000,00
020	Dépenses imprévues	-
Total des dépenses financières		**1 327 228,15**
040	*Opération d'ordre de transfert entre sections*	*31 000,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*360 000,00*
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		***391 000,00***
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		**13 939 342,21**

RESTES A REALISER 2018	**3 703 788,32**
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE	**2 386 869,47**
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**20 030 000,00**

	RECETTES D'INVESTISSEMENT	**BP 2019**
13	Subventions d'investissement	788 428,00
16	Emprunts et dettes assimilées	6 536 702,38
23	Immobilisations en cours	-
	Total des recettes d'équipement	**7 325 130,38**
10	Dotations, fonds divers et réserves	6 767 764,28
165	Dépôts et cautionnements reçus	5 000,00
27	Autres immobilisations financières	156 351,00
	Total des recettes financières	**6 929 115,28**
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*1 769 486,67*
040	*Opérations d'ordre de transfert entre sections*	*960 000,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*360 000,00*
	Total des recettes d'ordre	***3 089 486,67***
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	**17 343 732,33**
	RESTES A REALISER 2018	**2 686 267,67**
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	**20 030 000,00**

Considérant le rapport de Monsieur le Maire, André MARTIN concernant le budget lotissement :

	FONCTIONNEMENT	**Opérations réelles (1)**	**Opérations d'ordre (2)**	**TOTAL**
011	Charges à caractère général	2 496 787,24		2 496 787,24
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		135,00	135,00
65	Autres charges de gestion courante	10 000,00		10 000,00
66	Charges financières	135,00	0,00	135,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*		1 451 249,20	1 451 249,20
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00		0,00
023	*Virement à la section d'investissement*		0,00	0,00
	Dépenses de fonctionnement - Total	**2 506 922,24**	**1 451 384,20**	**3 958 306,44**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**3 958 306,44**

	FONCTIONNEMENT	**Opérations réelles (1)**	**Opérations d'ordre (2)**	**TOTAL**
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	642 602,85		642 602,85
71	*Opérations d'ordre de transfert entre sections*		2 760 329,35	2 760 329,35
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	50,00	0,00	50,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
79	*Transferts de charges*		135,00	135,00
	Recettes de fonctionnement - Total	**642 652,85**	**2 760 464,35**	**3 403 117,20**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**555 189,24**

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**3 958 306,44**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	1 615 131,88	0,00	1 615 131,88
18	Compte de liaison : affectation	(7) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	1 451 249,20	1 451 249,20
021	*Virement de la section de fonctionnement*		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement - Total		**1 615 131,88**	**1 451 249,20**	**3 066 381,08**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**3 066 381,08**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	(8) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	2 760 329,35	2 760 329,35
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00		0,00
Dépenses d'investissement - Total		**0,00**	**2 760 329,35**	**2 760 329,35**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	**306 051,73**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**3 066 381,08**

Considérant le rapport de Monsieur le Maire, André MARTIN, concernant le budget liaison fluviale :

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	26 300,00	0,00	25 390,00	25 390,00	25 390,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	85 000,00	0,00	101 900,00	101 900,00	101 900,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	700,00	0,00	580,00	580,00	580,00
Total des dépenses de gestion des services		112 000,00	0,00	127 870,00	127 870,00	127 870,00
66	Charges financières		0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	950,00	0,00	500,00	500,00	500,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)			3 506,37	3 506,37	3 506,37
Total des dépenses réelles d'exploitation		**112 950,00**	**0,00**	**131 876,37**	**131 876,37**	**131 876,37**
023	*Virement à la section d'investissement (6)*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérations d'ordre de transfert entre section (6)*	*15 300,00*		*9 243,63*	*9 243,63*	*9 243,63*
043	*Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'e*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		***15 300,00***		***9 243,63***	***9 243,63***	***9 243,63***
TOTAL		128 250,00	0,00	141 120,00	141 120,00	141 120,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	**141 120,00**

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat° de servic	80 000,00	0,00	84 145,71	84 145,71	84 145,71
74	Subventions d'exploitation	48 250,00	0,00	48 120,00	48 120,00	48 120,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		128 250,00	0,00	132 265,71	132 265,71	132 265,71
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		**128 250,00**	**0,00**	**132 265,71**	**132 265,71**	**132 265,71**
042	*Opérations d'ordre de transfert entre section (6)*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'e*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'exploitation				***0,00***	***0,00***	***0,00***
TOTAL		128 250,00	0,00	132 265,71	132 265,71	132 265,71

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	**8 854,29**

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	**141 120,00**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles		2 850,00	0,00	0,00	2 850,00
21	Immobilisations corporelles	15 300,00	0,00	12 250,00	12 250,00	12 250,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		15 300,00	2 850,00	12 250,00	12 250,00	15 100,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières			0,00	0,00	0,00	0,00
45..	**Total des opé. pour le compte de tiers (6)**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des dépenses réelles d'investissement		**15 300,00**	**2 850,00**	**12 250,00**	**12 250,00**	**15 100,00**
040	*Opérations d'ordre entre sections (4)*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (4)*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'investissement				***0,00***	***0,00***	***0,00***
TOTAL		15 300,00	2 850,00	12 250,00	12 250,00	15 100,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**15 100,00**

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement			0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières			0,00	0,00	0,00	0,00
45..	**Total des opé. pour le compte de tiers (6)**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes réelles d'investissement			**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
021	*Virement de la section d'exploitation (4)*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
040	*Opérations d'ordre entre sections (4)*	*15 300,00*		*9 243,63*	*9 243,63*	*9 243,63*
041	*Opérations patrimoniales (4)*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***15 300,00***		***9 243,63***	***9 243,63***	***9 243,63***
TOTAL		15 300,00	0,00	9 243,63	9 243,63	9 243,63

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	**5 856,37**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**15 100,00**

Considérant le rapport de Monsieur le Maire, André MARTIN, concernant le budget résidence Pohardy :

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	54 209,36		54 209,36
012	Charges de personnel et frais assimilés	68 000,00		68 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	14 500,00	0,00	14 500,00
67	Charges exceptionnelles	500,00	0,00	500,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	40 000,00	40 000,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00		0,00
023	*Virement à la section d'investissement*		0,00	0,00
	Dépenses de fonctionnement - Total	**137 209,36**	**40 000,00**	**177 209,36**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**10 890,64**

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**188 100,00**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	6 100,00	6 100,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	15 000,00	0,00	15 000,00
18	Compte de liaison : affectation	(8) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	18 900,00	0,00	18 900,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	23 533,03	0,00	23 533,03
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement - Total	**57 433,03**	**6 100,00**	**63 533,03**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**63 533,03**

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	78 000,00		78 000,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations	89 500,00		89 500,00
75	Autres produits de gestion courante	14 500,00	0,00	14 500,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	6 100,00	6 100,00
	Recettes de fonctionnement - Total	**182 000,00**	**6 100,00**	**188 100,00**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**188 100,00**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	(7) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	*Amortissements des immobilisations*		40 000,00	40 000,00
45..	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
	Recettes d'investissement - Total	**0,00**	**40 000,00**	**40 000,00**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	**23 533,03**

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**63 533,03**

Considérant le rapport de Monsieur le Maire, André MARTIN, concernant le budget énergies renouvelables :

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	1 100,00	0,00	1 100,00	1 100,00	1 100,00
012	Charges de personnel et frais assimilés		0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		1 100,00	0,00	1 100,00	1 100,00	1 100,00
66	Charges financières		0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles		0,00	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (exploitation)			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		**1 100,00**	**0,00**	**1 100,00**	**1 100,00**	**1 100,00**
023	*Virement à la section d'investissement (6)*	*7 300,00*		*8 300,00*	*8 300,00*	*8 300,00*
042	*Opérations d'ordre de transfert entre section (6)*	*1 600,00*		*1 600,00*	*1 600,00*	*1 600,00*
043	*Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'e*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		***8 900,00***		***9 900,00***	***9 900,00***	***9 900,00***
TOTAL		10 000,00	0,00	11 000,00	11 000,00	11 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	**11 000,00**

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat° de servic	2 454,34	0,00	2 154,47	2 154,47	2 154,47
73	Produits issus de la fiscalité (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation		0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		2 454,34	0,00	2 154,47	2 154,47	2 154,47
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		**2 454,34**	**0,00**	**2 154,47**	**2 154,47**	**2 154,47**
042	*Opérations d'ordre de transfert entre section (6)*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'e*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'exploitation				***0,00***	***0,00***	***0,00***
TOTAL		2 454,34	0,00	2 154,47	2 154,47	2 154,47

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	**8 845,53**

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	**11 000,00**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	12 994,00	12 994,00	12 994,00
Total des dépenses d'équipement			0,00	12 994,00	12 994,00	12 994,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des part		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières			0,00	0,00	0,00	0,00
45..	**Total des opé. pour le compte de tiers (6)**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des dépenses réelles d'investissement			**0,00**	**12 994,00**	**12 994,00**	**12 994,00**
040	*Opérations d'ordre entre sections (4)*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (4)*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'investissement				***0,00***	***0,00***	***0,00***
TOTAL			0,00	12 994,00	12 994,00	12 994,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**12 994,00**

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des part		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
45..	**Total des opé. pour le compte de tiers (6)**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des recettes réelles d'investissement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
021	*Virement de la section d'exploitation (4)*	*7 300,00*		*8 300,00*	*8 300,00*	*8 300,00*
040	*Opérations d'ordre entre sections (4)*	*1 600,00*		*1 600,00*	*1 600,00*	*1 600,00*
041	*Opérations patrimoniales (4)*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Total des recettes d'ordre d'investissement	***8 900,00***		***9 900,00***	***9 900,00***	***9 900,00***
	TOTAL	8 900,00	0,00	9 900,00	9 900,00	9 900,00
						+
					R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	**3 094,00**
						=
					TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**12 994,00**

Considérant le rapport de Monsieur le Maire, André MARTIN, concernant le budget assainissement collectif :

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	406 000,00	0,00	423 500,00	423 500,00	423 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	72 000,00	0,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00
014	Atténuations de produits	10 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
65	Autres charges de gestion courante	1 250,00	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
	Total des dépenses de gestion des services	489 250,00	0,00	498 500,00	498 500,00	498 500,00
66	Charges financières	88 000,00	0,00	76 000,00	76 000,00	76 000,00
67	Charges exceptionnelles	36 000,00	0,00	71 453,99	71 453,99	71 453,99
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	1 000,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
022	Dépenses imprévues (exploitation)	32 000,00		29 087,84	29 087,84	29 087,84
	Total des dépenses réelles d'exploitation	**646 250,00**	**0,00**	**680 041,83**	**680 041,83**	**680 041,83**
023	*Virement à la section d'investissement (6)*	*550 750,00*		*414 958,17*	*414 958,17*	*414 958,17*
042	*Opérations d'ordre de transfert entre section (6)*	*345 000,00*		*350 000,00*	*350 000,00*	*350 000,00*
043	*Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'e*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Total des dépenses d'ordre d'exploitation	***895 750,00***		***764 958,17***	***764 958,17***	***764 958,17***
	TOTAL	1 542 000,00	0,00	1 445 000,00	1 445 000,00	1 445 000,00
						+
					D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	**0,00**
						=
					TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	**1 445 000,00**

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat° de servic	748 561,37	0,00	666 192,55	666 192,55	666 192,55
74	Subventions d'exploitation		0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	172,16	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes de gestion des services	748 733,53	0,00	666 192,55	666 192,55	666 192,55
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	1 000,00	0,00	500,00	500,00	500,00
	Total des recettes réelles d'exploitation	**749 733,53**	**0,00**	**666 692,55**	**666 692,55**	**666 692,55**
042	*Opérations d'ordre de transfert entre section (6)*	*100 000,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'e*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Total des recettes d'ordre d'exploitation	***100 000,00***		***0,00***	***0,00***	***0,00***
	TOTAL	849 733,53	0,00	666 692,55	666 692,55	666 692,55
						+
					R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	**778 307,45**
						=
					TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	**1 445 000,00**

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
22	**Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)**		**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (hors opérations)**		**57 147,79**	**57 147,79**
2315	Installations, matériel et outillage techniques		57 147,79	57 147,79
	Opération d'équipement n° 110 (5)	255 490,00	178 000,00	178 000,00
	Opération d'équipement n° 120 (5)	68 680,00	436 000,00	436 000,00
	Opération d'équipement n° 130 (5)	422 000,00	520 000,00	520 000,00
	Opération d'équipement n° 140 (5)	112 780,00	20 000,00	20 000,00
	Opération d'équipement n° 150 (5)	219 960,00	190 000,00	190 000,00
	Opération d'équipement n° 160 (5)	1 001 500,00	4 020 000,00	4 020 000,00
	Opération d'équipement n° 170 (5)	80 000,00	455 000,00	455 000,00
	Opération d'équipement n° 180 (5)	721 170,00	20 000,00	20 000,00
	Opération d'équipement n° 190 (5)	50 000,00	15 000,00	15 000,00
	Total des dépenses d'équipement	**2 931 580,00**	**5 911 147,79**	**5 911 147,79**
16	**Emprunts et dettes assimilées**	**155 000,00**	**148 006,05**	**148 006,05**
1641	Emprunts en euros	155 000,00	148 006,05	148 006,05
020	**Dépenses imprévues (investissement)**		**0,00**	**0,00**
020	Dépenses imprévues (investissement)		0,00	0,00
	Total des dépenses financières	**155 000,00**	**148 006,05**	**148 006,05**
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		**0,00**	**0,00**
	TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE	**3 086 580,00**	**6 059 153,84**	**6 059 153,84**
040	***Opérations d'ordre de transfert entre section (7)***	***100 000,00***	***0,00***	***0,00***
	Reprises sur autofinancement antérieur	***100 000,00***	***0,00***	***0,00***
139111	*Agence de l'eau*	*100 000,00*	*0,00*	*0,00*
041	***Opérations patrimoniales (9)***	***60 000,00***	***110 000,00***	***110 000,00***
21311	*Bâtiments d'exploitation*	*60 000,00*	*50 000,00*	*50 000,00*
21532	*Réseaux d'assainissement*		*60 000,00*	*60 000,00*
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE	***160 000,00***	***110 000,00***	***110 000,00***
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	**3 246 580,00**	**6 169 153,84**	**6 169 153,84**

+

RESTES A REALISER 2018 (10)	**138 074,02**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	**47 272,14**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**6 354 500,00**

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	108 272,49	195 056,96	0,00	0,00	195 056,96
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 644 611,57	0,00	5 284 484,87	5 284 484,87	5 284 484,87
20	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	1 752 884,06	195 056,96	5 284 484,87	5 284 484,87	5 479 541,83
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
45..	**Total des opé. pour le compte de tiers (6)**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des recettes réelles d'investissement	**1 752 884,06**	**195 056,96**	**5 284 484,87**	**5 284 484,87**	**5 479 541,83**
021	*Virement de la section d'exploitation (4)*	*550 750,00*		*414 958,17*	*414 958,17*	*414 958,17*
040	*Opérations d'ordre entre sections (4)*	*345 000,00*		*350 000,00*	*350 000,00*	*350 000,00*
041	*Opérations patrimoniales (4)*	*60 000,00*		*110 000,00*	*110 000,00*	*110 000,00*
	Total des recettes d'ordre d'investissement	***955 750,00***		***874 958,17***	***874 958,17***	***874 958,17***
	TOTAL	2 708 634,06	195 056,96	6 159 443,04	6 159 443,04	6 354 500,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**6 354 500,00**

Considérant le rapport de Monsieur le Maire, André MARTIN, concernant le budget SPANC :

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
011	Charges à caractère général	76 000,00	0,00	75 000,00		75 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	32 000,00	0,00	30 000,00		30 000,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 500,00	0,00	1 500,00		1 500,00
Total des dépenses de gestion des services		109 500,00	0,00	106 500,00		106 500,00
66	Charges financières		0,00	0,00		0,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	1 000,00		1 000,00
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	1 000,00		1 000,00		1 000,00
022	Dépenses imprévues (exploitation)	3 930,00		3 930,00		3 930,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		**115 430,00**	**0,00**	**112 430,00**		**112 430,00**
023	*Virement à la section d'investissement (6)*			*0,00*		*0,00*
042	*Opérations d'ordre de transfert entre section (6)*			*0,00*		*0,00*
043	*Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'e*			*0,00*		*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'exploitation				***0,00***		***0,00***
TOTAL		115 430,00	0,00	112 430,00		112 430,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	**112 430,00**

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00		0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat° de servic	40 000,00	0,00	30 000,00		30 000,00
74	Subventions d'exploitation	7 474,13	0,00	7 474,13		7 474,13
75	Autres produits de gestion courante		0,00	0,00		0,00
Total des recettes de gestion des services		47 474,13	0,00	37 474,13		37 474,13
76	Produits financiers		0,00	0,00		0,00
77	Produits exceptionnels	25 630,00	0,00	60 453,99		60 453,99
Total des recettes réelles d'exploitation		**73 104,13**	**0,00**	**97 928,12**		**97 928,12**
042	*Opérations d'ordre de transfert entre section (6)*			*0,00*		*0,00*
043	*Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'e*			*0,00*		*0,00*
Total des recettes d'ordre d'exploitation				***0,00***		***0,00***
TOTAL		73 104,13	0,00	97 928,12		97 928,12

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	**14 501,88**

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	**112 430,00**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
20	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
Total des dépenses d'équipement			0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00	0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectation (5)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)			0,00		0,00
Total des dépenses financières			0,00	0,00		0,00
45..	**Total des opé. pour le compte de tiers (6)**	**153 000,00**	**0,00**	**153 000,00**		**153 000,00**
Total des dépenses réelles d'investissement		**153 000,00**	**0,00**	**153 000,00**		**153 000,00**
040	*Opérations d'ordre entre sections (4)*			*0,00*		*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (4)*			*0,00*		*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'investissement				***0,00***		***0,00***
TOTAL		153 000,00	0,00	153 000,00		153 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**153 000,00**

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'équipement		0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectation (5)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des part		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes financières		0,00	0,00		0,00
45..	**Total des opé. pour le compte de tiers (6)**	**147 123,32**	**0,00**	**142 281,90**		**142 281,90**
	Total des recettes réelles d'investissement	**147 123,32**	**0,00**	**142 281,90**		**142 281,90**
021	*Virement de la section d'exploitation (4)*			*0,00*		*0,00*
040	*Opérations d'ordre entre sections (4)*			*0,00*		*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (4)*			*0,00*		*0,00*
	Total des recettes d'ordre d'investissement			***0,00***		***0,00***
	TOTAL	147 123,32	0,00	142 281,90		142 281,90
						+
					R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	**10 718,10**
						=
					TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**153 000,00**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 93 POUR, 0 CONTRE et 5 ABSTENTIONS, décide de voter les Budgets Primitifs 2019 du budget communal (760), du budget lotissement (791), du budget liaison fluviale (799), du budget résidence Pohardy (798), du budget énergies renouvelables (755), du budget assainissement collectif (795), et du budget SPANC (793) tel que présentés.

2.5 – Bilan annuel 2019 des autorisations de programme et crédits de paiement budget principal (760)

Monsieur le Maire indique que conformément aux articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, les dotations affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement.
Cette procédure permet à la Commune de ne pas faire supporter à son budget annuel l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seules les dépenses à régler au cours de l'exercice. Elle vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la lisibilité des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.
Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.
Chaque autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des Crédits de Paiement. La somme des Crédits de Paiement doit être égale au montant de l'Autorisation de Programme.
Les opérations pouvant faire l'objet d'une procédure d'AP/CP correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la commune ou à des subventions versées à des tiers.
Le suivi des AP/CP se fera par des opérations budgétaires au sens de l'instruction budgétaire.
L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.
Les autorisations de programme peuvent être votées à chaque étape de la procédure budgétaire même si elles n'ont pas été présentées lors du débat d'orientations budgétaires.
Les crédits de paiement non utilisés une année devront être repris l'année suivante par délibération du Conseil municipal au moment de la présentation du bilan annuel d'exécution des AP/CP. Toute autre modification de ces AP/CP se fera également par délibération du Conseil municipal.

Le Bilan des AP/CP est proposé en **ANNEXE 13.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 92 POUR, 0 CONTRE et 6 ABSTENTIONS, acte la modification des autorisations de programme et crédits de paiement telle que présentée.

2.6 – Subvention exceptionnelle au budget « Liaison Fluviale »

Monsieur le Maire rappelle que le budget liaison fluviale étant un budget SPIC, il s'agit d'un budget autonome. Il convient d'attribuer une subvention exceptionnelle du budget communal au budget liaison fluviale, afin que ce dernier puisse disposer d'une trésorerie suffisante pour faire face aux dépenses.
Il est proposé de verser une subvention de 48 120,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 90 POUR, 5 CONTRE et 3 ABSTENTIONS, approuve le versement d'une subvention exceptionnelle de 48 120,00 € du budget principal de la commune vers le budget autonome « Liaison Fluviale » pour l'année 2019.

2.7 – Indemnité de conseil du comptable Public

Monsieur le Maire indique que suite au départ de Monsieur AUGEREAU début 2018, celui-ci a été remplacé par un nouveau comptable public en la personne de Monsieur Serge BAREL. Il convient donc que le conseil se prononce sur l'octroi ou non d'une indemnité de conseil à notre nouveau comptable.
Puis, il est rappelé que l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983 prévoit la possibilité d'attribuer, par délibération du Conseil municipal, une indemnité de conseil en matière budgétaire, économique et comptable au comptable public. Outre les prestations de caractère obligatoire qui résultent de leur fonction de comptable principal des communes, exerçant les fonctions de receveur municipal, sont autorisés à fournir aux collectivités territoriales et établissements publics concernés, des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, financière et comptable. Cette indemnité est facultative, personnelle et valable pour la durée du mandat de l'assemblée qui l'a attribuée. Néanmoins, celle-ci peut être supprimée ou modifiée à tout moment par délibération spéciale dûment motivée.

L'indemnité est calculée chaque année en fonction de la moyenne des dépenses réelles des trois derniers exercices clos. Il est proposé de conserver le taux maximum de 100%, comme il avait été décidé pour Monsieur AUGEREAU.

Monsieur Jean-Pierre MOREAU félicite le service Finances et son responsable Loïc NOURRY pour la qualité du travail accompli, et Monsieur le Maire pour la clarté de sa présentation des différents budgets.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 71 POUR, 19 CONTRE et 8 ABSTENTIONS, approuve l'octroi d'une indemnité de conseil au taux maximum de 100% au profit du nouveau comptable public de Montrevault Nord Mauges.

3.1 - Mise en place du télétravail

Monsieur le Maire indique que le télétravail désigne toute forme d'organisation du travail dans laquelle les fonctions qui auraient pu être exercées par un agent dans les locaux de son employeur sont réalisées hors de ces locaux de façon régulière et volontaire en utilisant les technologies de l'information et de la communication.
Il est proposé que le télétravail soit organisé au seul domicile de l'agent et qu'il s'applique aux fonctionnaires et agents publics non fonctionnaires.

D'un point de vue pratique, le télétravail sera réalisé au moyen d'un ordinateur portable confié à l'agent concerné, permettant un accès sécurisé au serveur informatique de la collectivité. L'agent a la responsabilité de cet ordinateur pour un usage professionnel exclusif, et n'en autorise l'accès à personne.
L'agent en télétravail doit être totalement joignable et disponible. Si l'agent quitte son lieu de télétravail pendant ses heures de travail sans autorisation préalable de l'autorité territoriale, ce dernier pourra être sanctionné pour manquement au devoir d'obéissance hiérarchique.
La durée du télétravail est fixée à un jour, ou une demi-journée par semaine maximum. Le télétravail ne pourra être autorisé par le Maire qu'après demande écrite de l'agent ayant fait l'objet d'un avis favorable de son supérieur hiérarchique direct. La demande formulée par l'agent devra comprendre la proposition de la journée de télétravail et les horaires sur l'année.
La durée de l'autorisation est d'un an maximum.

Les agents devront fournir un état des tâches à effectuer au plus tard la veille de leur jour de télétravail. L'autorisation peut être renouvelée par décision expresse, après entretien avec le supérieur hiérarchique direct et sur avis de ce dernier. En cas de changement de fonction, l'agent intéressé doit présenter une nouvelle demande.

Certaines fonctions sont par nature incompatibles avec le télétravail dans la mesure où elles impliquent une présence physique sur le lieu de travail habituel et/ou un contact avec les administrés (Animateur, ATSEM, Agents d'entretien, accueil, état civil…).

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
VU le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,
VU le décret n° 2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature,
VU l'avis du Comité Technique en date du 8 janvier 2019,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 84 POUR, 8 CONTRE et 6 ABSTENTIONS, décide l'instauration du télétravail au sein de la commune d'Orée-d'Anjou à compter du 1er février 2019, et valide les critères et modalités d'exercice du télétravail tels que présentés.

3.2 - Adoption du règlement intérieur du personnel communal

Monsieur le Maire présente le règlement intérieur du personnel communal **ANNEXE 14**. Ce règlement intérieur est destiné à organiser la vie et les conditions d'exécution du travail de la commune d'Orée-d'Anjou.
Il a fait l'objet de discussions auprès du comité technique lors des séances du 3 décembre 2018 et du 8 janvier 2019.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Vu le Code Général des Collectivité territoriales,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droit s et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant disposition statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Considérant la nécessité pour la Commune Orée-d'Anjou de se doter d'un règlement intérieur s'appliquant à l'ensemble du personnel communal précisant un certain nombre de règles, principes et dispositions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services ,
Considérant que le projet de règlement intérieur soumis à l'examen des instances paritaires a pour ambition, sur la base des dispositions encadrant l'activité du personnel, de faciliter l'application des prescriptions édictées par le statut de la Fonction Publique Territoriale,
Vu l'avis du Comité Technique en date du 8 janvier 2019 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 86 POUR, 3 CONTRE et 9 ABSTENTIONS, adopte le règlement intérieur du personnel communal tel que présenté.

3.3 – Réorganisation des pôles de proximité

Monsieur le Maire indique que suite au passage en commune nouvelle, en décembre 2015, des modifications ont été apportées afin de réorganiser les services de proximité des mairies déléguées.
Aujourd'hui, il apparaît indispensable de revoir cette organisation afin de répondre aux objectifs suivants :

1°) harmoniser les plages d'ouverture des mairies déléguées pour augmenter la lisibilité du service auprès du public ;

2°) revoir les plannings des agents d'accueil des mairies déléguées pour éviter de perdre du temps chaque année à établir des plannings complexes de remplacement, et améliorer l'efficacité du service à l'usager (actuellement certains agents changent 4 fois par semaine de lieu de travail pendant la journée) ;

3°) revoir les missions des responsables de pôles qui semblent inadaptées au fonctionnement de la commune nouvelle et qui n'existent pas dans 2 communes déléguées ;

4°) remplacer un agent parti à la retraite fin 2018 ;

5°) réaffecter le volume de travail à effectuer dans les accueils des mairies déléguées, en tenant de l'évolution récente de certaines tâches (disparition des bulletins municipaux, facturation dématérialisée des services enfance, etc.).

Proposition

↳ Ouverture des mairies déléguées :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Bouzillé	9h-12h15	9h-12h15 14h-17h	9h-12h15	9h-12h15	9h-12h15	9h-12h
Champtoceaux	9h-12h15	14h-17h	9h-12h15	9h-12h15 14h-17h	14h-17h	9h-12h
Drain	14h-17h	9h-12h15	9h-12h15	Fermé	9h-12h15 14h-17h	9h-12h
Landemont	14h-17h	9h-12h15	9h-12h15	14h-17h	9h-12h15	9h-12h
Liré	9h-12h15 14h-17h	9h-12h15	9h-12h15	9h-12h15	9h-12h15 14h-17h	9h-12h
SCLC	9h-12h15	Fermé	9h-12h15	Fermé	14h-17h	Fermé
SLDA	9h-12h15 14h-17h	Fermé	9h-12h15	9h-12h15 14h-17h	9h-12h15	9h-12h
SSSDL	14h-17h	Fermé	9h-12h15	Fermé	9h-12h15	Adj.
La Varenne	9h-12h15	9h-12h15	9h-12h15	9h-12h15	14h-17h	9h-12h

↳ Principales missions des référents :

- Référent auprès des élus de la mairie déléguée concernant le suivi des dossiers
- Préparation et suivi des conseils délégués (présence selon la commune déléguée)
- Préparation des projets de délibérations des points « communes déléguées » pour le vote en conseil municipal, notification des délibérations et suivi des dossiers
- Gestion des dossiers administratifs et affaires générales (état-civil, cimetière, urbanisme, affaires scolaires, élections, salles, divers)
- Préparation et suivi, en lien avec les élus et le service Finances, du budget de fonctionnement de la mairie déléguée
- Encadrement des agents (agents d'accueil, ATSEM, agents d'entretien, bibliothèque)
- Gestion de la police du maire (arrêtés, etc.)
- Accueil des usagers
- Organiser la communication interne de la commune déléguée, en lien avec le service Communication
- Interlocuteur privilégié avec les services fonctionnels du SMODA
- Interlocuteur privilégié des services de proximité pour l'infogérance informatique, en lien avec le prestataire
- Interlocuteur privilégié concernant les demandes des écoles

↳ Spécialisation des responsables de pôles sur des postes d'expertise :

BLOC 1

ÉTAT-CIVIL : veille réglementaire, harmonisation des pratiques (fiches de procédures), conseil et assistance questions services accueils des communes déléguées

CIMETIÈRE : pilotage acquisition logiciel commun, harmonisation des pratiques (règlement unique Orée-d'Anjou, fiches de procédures…), conseil et assistance

VIE ASSOCIATIVE : conseil et assistance communes déléguées, préparation et suivi de la commission « Culture, sport, vie associative », harmonisation des pratiques (subventions, mise à disposition locaux et matériel…), création d'outils et de tableaux de bords pour suivre l'activité associative sur ODA, relations associations qui touchent plusieurs communes déléguées, création d'un forum associatif ODA, pilotage logistique des grosses manifestations sur plusieurs communes déléguées

RECENSEMENT : coordination sur ODA (agents recenseurs, centralisation feuilles de logements…)

BLOC 2

FONCIER : expertise auprès des élus, en lien avec le responsable « aménagement du territoire », préparation des projets de délibérations, pilotage et suivi de A à Z des dossiers fonciers en lien avec les référents des communes déléguées (ventes, acquisitions, préemptions, classements, déclassements, occupations domaine public, promesses de ventes, lotissements, baux, aliénations, DIA…), relations avec les partenaires de la commune

(particuliers, notaires, géomètres, service des domaines, cadastre, impôts…), relecture projets d'actes notariés, référent SAFER
RECENSEMENT : coordinateur RIL (refonte numérotation lieux dits + mise à jour fichier)

BLOC 3

CCAS : pilotage fonctionnement CCAS (préparation, exécution et suivi CA)
SOCIAL : référent ODA résidence EHPAD Saint-Louis (sécurisation des procédures et suivi de l'activité), référent ODA de la résidence Pohardy, référent ODA pour le service portage de repas, harmonisation des pratiques sociales des communes déléguées (impayés, dossiers d'aides sociales, alimentaire…), conseil et assistance dossiers complexes, veille réglementaire.

- Positionnement des agents

6 agents sur 7 ont accepté leur nouveau rôle de référent. Aucun retour négatif global par rapport au projet de réorganisation n'a été émis de la part des agents.

Il vous est précisé que ce projet de réorganisation des pôles de proximité a recueilli un avis favorable à l'unanimité du Comité Technique réuni le 8 janvier 2019, et un avis favorable à la quasi-unanimité (moins une abstention) de la commission Finances-RH réunie également le 8 janvier 2019.

Un élu demande pourquoi aucun nouveau bloc créé ne concerne l'enfance.

Madame Guylène LESERVOISIER demande à avoir la confirmation que chaque référent sera bien chargé de réaliser les entretiens individuels professionnels des agents.
Monsieur le Maire répond que ce sera effectivement le cas, et que pour tenir compte de ces nouvelles missions d'encadrement, les nouveaux référents bénéficieront d'un changement de catégorie au titre de leur régime indemnitaire (RIFSEEP).

Monsieur Dominique COUVRAND demande quel accompagnement sera proposé aux agents qui évolueront sur des nouvelles missions.
Monsieur François NORVEZ, Directeur général des services, répond que les référents seront formés par la Directrice générale adjointe, Marie-Paule STEPHANT, et qu'à la suite d'un refus du poste de référent à Saint-Sauveur-de-Landemont, le poste a été proposé à l'ensemble des agents des services proximité.
Monsieur Dominique COUVRAND ajoute que le CNFPT peut accompagner ces agents dans des formations sur leurs nouveaux postes.

Madame Anne-Emmanuelle PRADIER trouve que la vie associative n'est pas à sa place.

Monsieur Gérard MENUET craint qu'en spécialisant les agents, on appauvrisse leur compétence.
Monsieur le Maire répond qu'il est indispensable de bénéficier de spécialistes pour traiter efficacement des dossiers de plus en plus complexes.

Monsieur Gérard MENUET demande si une procédure globale d'appel d'offres sur l'ensemble d'Orée-d'Anjou pourrait être lancée concernant les reprises de concessions.
Il lui est répondu qu'une telle procédure est tout à fait envisageable dans le cadre de la future organisation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 79 POUR, 8 CONTRE et 11 ABSTENTIONS, valide le projet de réorganisation tel que proposé, autorise sa mise en place dès le mois de février 2019, et autorise les modifications de postes correspondantes à compter du 1er février 2019.

3.4 - Création d'un poste permanent d'adjoint administratif à temps non complet

Monsieur le Maire propose de créer un poste afin d'assurer le secrétariat du service technique et une assistance auprès du DGS et de la DGA.
L'agent assurerait également l'accueil au SMODA le mercredi après-midi et le remplacement de l'agent d'accueil du SMODA lors des congés annuels. Cette dernière mission est actuellement assurée par un agent en CDD qui ne souhaitent pas renouveler son contrat.
L'agent serait à temps non complet 28/35ème sur un grade d'adjoint administratif à compter du 1er février 2019.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34 ;
Vu le tableau actuel des effectifs de la collectivité ;
Considérant la nécessité de créer un poste d'adjoint administratif à temps non complet 28/35ème à compter du 1er février 2019.

Monsieur Jean-Pierre MOREAU précise qu'actuellement la technicienne voirie passe de plus en plus de temps à faire de l'administratif à la place du terrain à cause des centaines de déclarations de travaux (DT) et déclarations d'intention de commencement de travaux (DICT) qu'il faut traiter chaque année : ces missions pourraient être confiées à ce nouvel agent chargé du secrétariat.
Madame Anne GUILMET rappelle que le technicien bâtiments est également agent de prévention et qu'il s'occupe à ce titre de préparer et de participer aux réunions du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT), ce qui lui prend du temps.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 82 POUR, 8 CONTRE et 8 ABSTENTIONS, accepte de créer un emploi permanent sur le grade d'adjoint administratif à temps non complet 28/35ème à compter du 1er février 2019.

4. Grand Défi Biodiversité

Monsieur Jean-Charles JUHEL rappelle que la commune d'Orée-d'Anjou va accueillir la prochaine édition du Grand Défi Biodiversité, le samedi 6 juillet 2019, sur le site de la Colinière et des ruines de la Citadelle à Champtoceaux.
Cette manifestation, organisée par le CPIE Loire Anjou, a pour objectif de rassembler le grand public et les naturalistes autour d'un défi consistant à répertorier un maximum d'espèces (771 en 2018) au cours d'une journée.
L'organisation de la manifestation n'engage pas d'enveloppe financière de la collectivité mais nécessitera de la mise à disposition de moyens humains et techniques pour le montage et le démontage de la manifestation ainsi que le recrutement de bénévoles pour le déroulement de la journée.

Le CPIE Loire Anjou propose la mise en place de deux conventions :
- Une entre les co-organisateurs : Orée d'Anjou / CPIE Loire Anjou
- Une entre les co-organisateurs (Orée d'Anjou / CPIE Loire Anjou) et les propriétaires du site de la Colinière

Les deux modèles de conventions sont proposés en ANNEXE 15.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 91 POUR, 4 CONTRE et 3 ABSTENTIONS, autorise Monsieur le Maire à signer la convention Orée-d'Anjou/CPIE Loire Anjou telle que présentée, qui concerne les modalités de mise en œuvre du Grand défi biodiversité sur le territoire communal, et autorise Monsieur le Maire à signer la convention Orée-d'Anjou/CPIE Loire Anjou/propriétaires du site de la Colinière qui concerne les modalités de mise en œuvre du Grand défi biodiversité sur le territoire communal.

5.1 - SIEML – ST CHRISTOPHE LA COUPERIE – Extension du réseau de distribution électrique en domaine public - (Opération 069-18-31)

Monsieur Jean-Pierre MOREAU présente le projet.

VU la délibération d'adhésion au Syndicat d'énergies,
VU le détail estimatif des travaux d'extension du réseau de distribution électrique à SAINT CHRISTOPHE LA COUPERIE « La Mocraisière » pour un montant de 2 877 euros pour desservir une future habitation (par changement d'affectation).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 94 POUR, 0 CONTRE et 4 ABSTENTIONS, valide la participation financière aux travaux présentés par règlement sur présentation des appels de fonds des sommes dues par le SIEML du montant HT de 2 877 €uros. Nature des travaux : extension du réseau basse tension.

5.2 - SIEML –Extension du réseau d'éclairage public et génie civil télécom – maison de sante de ST LAURENT DES AUTELS (Opération 069-18-30)

Monsieur Jean-Pierre MOREAU présente le projet.

VU l'article L5212-26 du CGCT,
VU la délibération du Comité Syndical du SIEML arrêtant le règlement financier en vigueur,
VU la délibération du Comité Syndical du SIEML en date du 26 avril 2016 décident des conditions de mise en place des fonds de concours,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 93 POUR, 0 CONTRE et 5 ABSTENTIONS, accepte de verser un fonds de concours au profit du SIEML pour l'opération SAINT LAURENT DES AUTELS – Extension du réseau d'éclairage public et génie civil Télécom – Maison de santé (opération 069-18-30) et suivant les modalités décrites ci-dessous :

- Extension de l'éclairage public de la maison de santé à st Laurent des Autels
- Montant de la dépense : 19 736,89 €uros
- Taux du fonds de concours : 75%
- Montant du fonds de concours à verser au SIEML 14 802,67 euros net de taxe

Le montant relatif au génie civil Télécom à la charge de la commune s'élève à 3 812.72 euros TTC.

5.3 - SIEML – Convention audit énergétique - école des Garennes à CHAMPTOCEAUX

Madame GUILMET fait part à l'assemblée du projet de rénovation énergétique de l'école des Garennes à Champtoceaux et indique la nécessité de réaliser un audit énergétique pour bénéficier d'éventuelles subventions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 92 POUR, 1 CONTRE et 5 ABSTENTIONS, accepte de faire appel au Syndicat d'Energies du Maine et Loire, dans le cadre de sa mission de conseil en énergie, pour réaliser l'audit. Le prix de cette prestation qui sera réalisée par le bureau d'études TH2I s'élève à 3 199 euros et le montant de la participation communale sera de 767,76 euros TTC.

Monsieur Gérard MENUET quitte la séance à 22h25.

6.1 - Bouzillé : Projet de lotissement des Marronniers

Monsieur Stéphane LALLIER rappelle que lors du Conseil Municipal du 28 juin 2018, il avait été présenté des propositions de promesse de vente pour des terrains situés sur la zone où est projeté le futur lotissement des Marronniers. La totalité de ces acquisitions s'élevait alors à 175 899 €.

Aujourd'hui, du fait du bornage de certains terrains, le prix d'acquisition des terrains auprès de quelques propriétaires a été modifié.
La totalité des acquisitions pour le lotissement s'élève finalement à 171 530 €.
Il y a donc lieu de redélibérer sur les acquisitions modifiées ci-après :

Parcelle	Propriétaire	Surface fiscale	Conditions particulières
AB0573	BOSSE Jean-Pierre	223	Nouvelles limites à définir. Mr et Mme BOSSE conserveront 15 m au Sud de leur parcelle bâtie en partant de 4 m au Sud de leur abri de jardin, Fourniture et pose d'une clôture en grillage rigide avec soubassement à la charge de la Commune, Construction de branchements et de fourreaux à l'angle Sud de l'annexe à la charge de la Commune, Autorisation de sortie à tous usages sur la future voie du lotissement au vendeur, Classement du reliquat en zone U du futur PLU.
AE0074	BOSSE Jean-Pierre	122	
AE0075p	BOSSE Jean-Pierre	93	
AE0192p	BOSSE Jean-Pierre	2929	
	Sous-total	3 367	
	Surface acquise	3367	
	Prix	**57 239,00 €**	Contre 56 355 € présenté au CM de juin 2018

AB01345	GYSIN Hervé	903	Indemnités : 10 fruitiers à 75,00 € l'unité, Fourniture et pose d'une clôture en grillage rigide avec soubassement à la charge de la Commune, soit environ 90 ml, Viabilisation en voirie, assainissement et fourreaux réseaux souples, d'un accès au Nord de la parcelle vendue pour desservir le surplus à partir du nouveau lotissement, Classement du reliquat en zone U du futur PLU.
AB01348	GYSIN Hervé	215	
AB01350	GYSIN Hervé	388	
AB01352	GYSIN Hervé	254	
	Sous-total	1 760	
	Surface acquise	1760	
	Prix	**29 920,00 €**	Contre 34 000 € présenté au CM de juin 2018
Parcelle	**Propriétaire**	**Surface fiscale**	**Conditions particulières**
AE0233p	HUCHON-MENARD Indiv.	427	Largeur de 6 m conservée au Sud, Déplacement des compteurs eau, électricité, Tél. Raccordement des branchements d'assainissement aux nouveaux réseaux, Terminer la voirie en phase définitive dès la 1ère phase, Réaliser un revêtement de chaussée jusqu'en limite de la propriété privée
	Sous-total	427	
	Surface acquise	427	
	Prix	**7 259,00 €**	Contre 7 905 € présenté au CM de juin 2018
AE0234p	MENARD Gilles	292	Largeur de 6m conservée au Sud, Indemnités : 21 fruitiers à 95,00 € l'unité, Déplacement des compteurs eau, électricité, Tél. Raccordement des branchements d'assainissement aux nouveaux réseaux, Terminer la voirie en phase définitive dès la 1ère phase, Réaliser un revêtement de chaussée jusqu'en limite de la propriété privée
	Sous-total	292	
	Surface acquise	292	
	Prix	**4 964,00 €**	Contre 5 491 € présenté au CM de juin 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 92 POUR, 3 CONTRE et 2 ABSTENTIONS, autorise Monsieur Stéphane LALLIER, Maire délégué de la Commune déléguée de Bouzillé à signer toutes les promesses de vente aux conditions présentées, puis selon l'avancée du projet de lotissement, les actes de ventes.

6.2 - Champtoceaux : Vente du presbytère et de la salle paroissiale

Monsieur Jean-Yves BOURGEAIS indique qu'une rencontre s'est déroulée le 4 décembre dernier avec Jean-Yves BOURGEAIS, André MARTIN, Mireille DALAINE, Marie-Thérèse CROIX et des représentants de la paroisse et de l'évêché qui ont exprimé leur souhait de faire l'acquisition de la totalité de la propriété (presbytère, bâtiments de rangement dans le fond de la parcelle et salle paroissiale), le tout cadastré AD 1170 d'une surface de 7 a 53 ca, sise Place du Chanoine Bricard.
Après discussion, l'ensemble des parties présentes propose un prix de vente de 180 000,00 € à la charge de l'évêché. Les frais annexes (dont les frais d'acte notariés) seraient à la charge de l'acquéreur.
Il est précisé que cette vente ne sera effective que sous réserve de la validation de l'opération par le conseil d'administration de l'association diocésaine d'Angers prévu le 1er février 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 83 POUR, 5 CONTRE et 9 ABSTENTIONS, approuve la vente de la parcelle cadastrée AD 1170 d'une surface de 7 a 53 ca, sise Place du Chanoine Bricard au profit de l'Association diocésaine d'Angers au prix de vente de 180 000,00 €. Les frais annexes (dont les frais d'acte notariés) seront à la charge de l'acquéreur.

6.3 - Champtoceaux : Vente d'une parcelle bâtie

Monsieur Jean-Yves BOURGEAIS propose, après consultation auprès du service des domaines, la vente à Madame Anne-Sophie MESERETTE de la parcelle communale cadastrée AD n°1138 sur CHAMPTOCEAUX pour une contenance totale de 198 m² au prix de 50 000€.
Cette parcelle contient un local d'environ 40 m², loué actuellement par la commune à Madame MESERETTE qui y pratique son activité d'ostéopathe.
Il est proposé que les frais annexes (dont les frais d'acte notariés) soient à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 82 POUR, 8 CONTRE et 7 ABSTENTIONS, approuve la vente au profit de Madame Anne-Sophie MESERETTE de la parcelle communale cadastrée AD n°1138 sur CHAMPTOCEAUX pour une contenance totale de 198 m² au prix de 50 000€. Les frais annexes (dont les frais d'acte notariés) seront à la charge de l'acquéreur.

6.4 - Landemont : Acquisition de terrains

Madame Mireille DALAINE propose d'acquérir des parcelles appartenant à JANNEAU MENUISERIES, route d'Ancenis 44430 LE LOROUX BOTTEREAU et situées en zone 2AUb pour une contenance totale de 13 988 m² au prix de 152 560 €. L'acquisition de ces parcelles a pour objectif la production de réserves foncières dans l'optique de la réalisation d'un futur lotissement.

Les frais annexes (dont les frais d'acte notariés estimés à environ 3 200 €) seront à la charge de la commune d'OREE-D'ANJOU. L'acte sera reçu par Me DEVOS, notaire à Clisson, avec la participation de Me MOUTEL, notaire à Champtoceaux OREE-D'ANJOU.

La liste des parcelles concernées et cadastrées sur Landemont est la suivante :

section	numéro	lieuxdits	nature	Contenance en m²
A	1315	Beauséjour	terre	160
A	1678	Beauséjour	terre	236
A	1679	Beauséjour	terre	1 948
A	1683	Beauséjour	terre	923
A	1684	Beauséjour	terre	169
A	1825	Beauséjour	terre	948
A	1827	Beauséjour	terre	3 955
A	1828	Beauséjour	terre	766
A	1831	Beauséjour	terre	2 266
A	1833	Beauséjour	terre	313
A	1835	Beauséjour	terre	2 304

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 78 POUR, 9 CONTRE et 10 ABSTENTIONS, approuve l'acquisition des parcelles telles que présentées, au prix de 152 560,00 €, étant précisé que les frais annexes rendus nécessaires seront à la charge de la Commune.

QUESTIONS DIVERSES

- Les élus de LA VARENNE informent les participants que Madame Hélène MOUCHET remplacera Madame Allison GODIN au sein de la commission municipale « Actions sociales et solidarités ».

- Dates à retenir :
  - Mardi 26 février – 20h : Conseil Municipal
  - Jeudi 28 février – 20h30, salle Jeanne d'Arc : *« Suivre les morts »*, spectacle mis en scène par Monique Hervouët.

- En réponse à une question concernant le tri des papiers sur le territoire, Monsieur Jean-Charles JUHEL rappelle que Mauges Communauté a la compétence « déchets » et que le seul moyen de faire une collecte de papier c'est de passer par l'intermédiaire de Mauges Communauté.

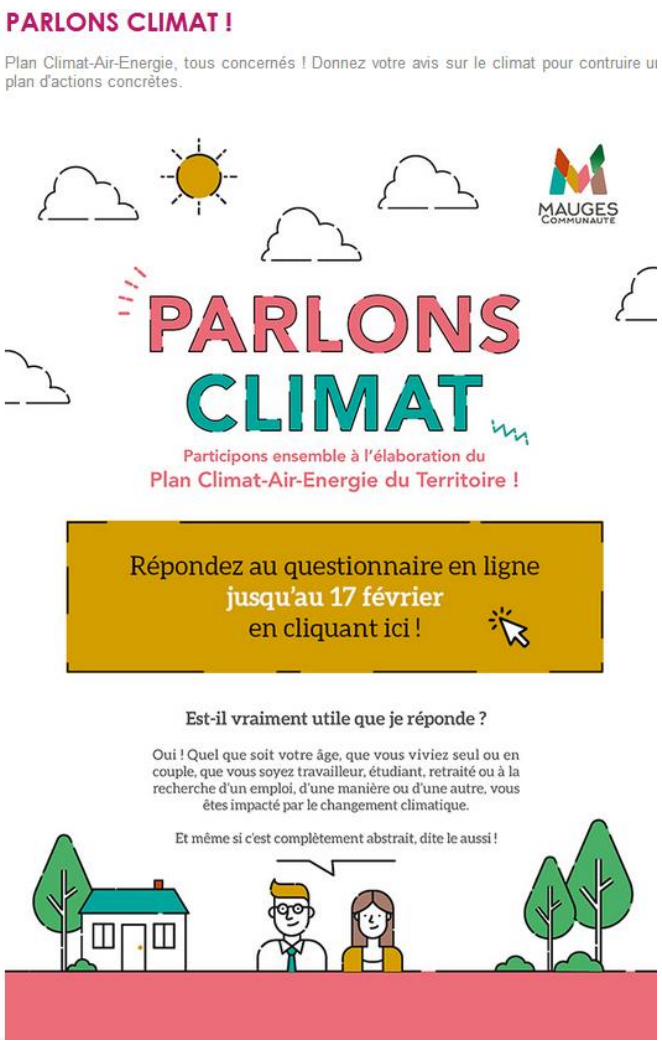

- Monsieur Michel TOUCHAIS revient sur l'information concernant le changement de propriétaire d'un gîte qui a été annoncée dans l'ORÉE MAG' de janvier : il ne comprend pas pourquoi cette information, qu'il qualifie de « commerciale » a été mise dans le magazine.

- Monsieur le Maire indique qu'un premier envoi des courriers de doléance aura lieu le 1er février et que deux autres envois sont prévus. Il rappelle les 3 dates de débat qui sont programmés sur le territoire, tout en précisant qu'il est en attente de la confirmation de la venue de Madame la Députée lors de chacun de ces débats.

- Monsieur Vincent MASSIDDA demande pourquoi les cahiers de doléance ont été refusés dans certaines mairies déléguées.
  Monsieur le Maire répond que toutes les contributions sont acceptées, sous la forme de cahiers et/ou d'écrits libres.

- Madame Aline BRAY fait un point sur le Fonds pour le Développement de la Vie Associative (FDVA), qui a pour vocation de financer des formations de bénévoles, du fonctionnement global et des projets associatifs innovants. Elle rappelle qu'une réunion de présentation de ce dispositif d'Etat est programmée le mercredi 6 mars 2019 de 18h30 à 20h, 5 rue de l'Aumônerie à Mauges-sur-Loire. Elle ajoute qu'une soirée d'informations aura également lieu vendredi 1er mars 2019 à

19h à la salle Béthanie au Marillais (Mauges-sur-Loire) afin de présenter l'appel à projets sportifs du Conseil Départemental de Maine-et-Loire réservé au sport amateur.

- Monsieur Guillaume SALLE revient sur le nombre de passages de votes au conseil municipal qui concernent les attributions de subventions : il souhaiterait que davantage de passages puissent être autorisés afin de permettre d'étudier sereinement les dossiers et aider certaines associations dont le projet est en cours d'analyse.
  Monsieur le Maire répond qu'il est possible de voter une subvention avec une délibération spécifique, à condition que les crédits existent.

Fin de la réunion à 22h47.